

Newsletter CdC – Le point de vue des cantons 1/2020 : En ligne de mire

---

# Perspectives à long terme des finances publiques : les budgets cantonaux mis en péril par la hausse des dépenses

---

Les collectivités publiques de Suisse sont confrontées au vieillissement de la population. Le secteur de la santé devrait connaître une hausse continue des dépenses, qui mettra en péril la pérennité des finances cantonales. Tel est le constat des perspectives à long terme des finances publiques publiées dans le cadre du plan financier 2021-2023 de la législature de la Confédération. Sans mesures d'économie ou sans hausse d'impôts, les cantons risquent de voir leur taux d'endettement grimper en flèche. Cette évolution ne fera que favoriser la centralisation car elle touche nettement moins le budget fédéral ; avec pour corollaire des tâches publiques plus coûteuses.

La part de seniors dans la population est en augmentation : pour 100 personnes en âge de travailler, on compte aujourd'hui 30 retraités ; en 2050, ils seront 46. Les dépenses publiques liées à l'âge, en particulier dans les domaines de la prévoyance, de la santé et des soins de longue durée, iront donc croissant. Les cantons tirent la sonnette d'alarme, car c'est eux qui devront assumer la plus grosse partie des surcoûts démographiques.

## Surendettement des cantons

Mises en annexe du plan financier 2021-2023 de la législature publié fin janvier, les projections de l'Administration fédérale des finances (AFF) évaluent l'impact des pronostics démographiques sur les dépenses publiques jusqu'à 2050. Ces perspectives à long terme tablent sur une forte hausse des dépenses de santé et de soins de longue durée, laquelle touchera plus les finances cantonales que fédérales ou communales. En effet, 80 % de des dépenses supplémentaires des collectivités publiques seront à la charge des cantons.

À moins de réaliser des économies ou d'augmenter les impôts, les cantons devront s'endetter davantage pour réaliser leurs tâches principales en garantissant un même niveau de qualité en dépit de la hausse des coûts : selon une estimation de l'AFF le taux d'endettement des cantons – c'est à dire la dette brute en pourcentage du PIB – pourrait passer de 8 % aujourd'hui à 29 % en 2050. La dette brute des cantons devrait donc augmenter en flèche, alors que celle de la Confédération devrait redescendre à 8 % d'ici 2050 (soit presque la moitié moins) selon le plan financier 2021-2023 de la législature.

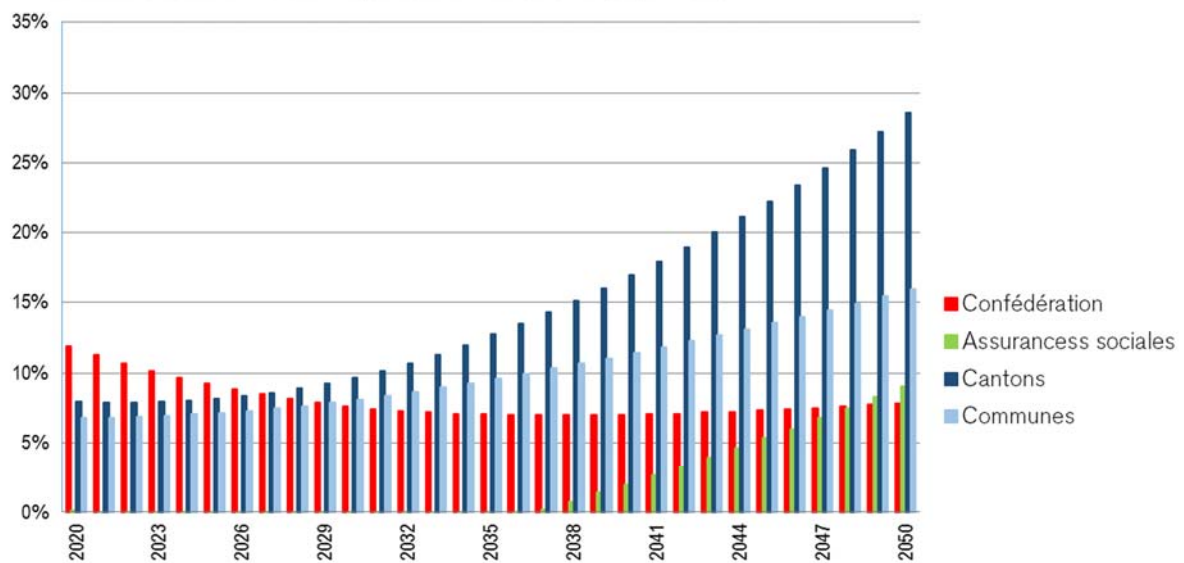
## Des défis de taille pour les cantons

Les cantons sont inquiets car cette hausse des dépenses remet en question la pérennité de leurs finances. Ils estiment devoir déployer, avec la Confédération, des mesures qui permettront d'assurer durablement, par un mécanisme de répartition, le financement des tâches leur incombant. Ils invoquent à cet égard l'art. 47, al. 2 Cst., selon lequel la Confédération doit laisser aux cantons des sources de financement suffisantes et contribuer à ce

qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires pour remplir leurs tâches. Dans le cas contraire, la centralisation s'en trouvera renforcée, ce qui n'est dans l'intérêt ni de la Confédération ni des cantons puisque ce phénomène tend à rendre les tâches publiques plus coûteuses.

Par ailleurs, les bénéfices élevés de la Banque nationale suscitent bien des convoitises et ont récemment suscité de nouvelles discussions politiques. Les perspectives financières des cantons étant particulièrement alarmantes, la part des bénéfices de la BNS leur revenant de droit doit à tout prix être préservée.

Evolution du taux d'endettement par échelon institutionnel jusqu'en 2050



Taux d'endettement par échelon institutionnel selon le scénario de base (au sens de Maastricht) (en pourcentage du PIB)

Source: Perspectives à long terme 2020 des finances publiques en Suisse, Département fédéral des finances (DFF), Berne.